Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Mémo :
Candidater en ligne à **l'étape 4** du label ÉcoQuartier

✓ 1 : Pré-candidature

✓ 2: Mettre à jour la fiche opération

✓ 3 : Mettre à jour vos réponses aux 20 engagements

✓ 4 : Répondre aux 4 axes d'auto-évaluation

✓ 5 : Validation de votre candidature

✓ 6 : Mise à jour de la note de contexte territorial

✓ 7 : Expertise

✓ 8 : Commission régionale

✓ 9 : Commission nationale

✓ 10 : Remise des labels

✓ 11 : Retour sur les recommandations par votre CVD*

* CVD : correspondant ville durable (joignable par le formulaire de contact du site)

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Mémo :
Candidater en ligne à **l'étape 4** du label ÉcoQuartier

✓ 1 : Pré-candidature

Vous indiquez votre intention de candidater à votre correspondant ville durable au niveau départemental.

✓ 2: Mettre à jour la fiche opération

La **fiche opération** a été pré-remplie à l'étape 1 du label. A partir de l'étape 2, elle est mise à jour et complétée.

✓ 3 : Mettre à jour vos réponses aux 20 engagements

Vous décrivez la manière dont **vous répondez aux 20 engagements du référentiel ÉcoQuartier**. Vous pouvez illustrer votre réponse par tout document ou pièce graphique qui permettent aux experts et à la commission ÉcoQuartier de comprendre le projet.

✓ 4 : Répondre aux 4 axes d'auto-évaluation

L'étape 4 du label valorise la démarche **d'évaluation et d'amélioration continue du porteur de projet en lien avec les habitants et les gestionnaires,** ainsi que **son effet levier**.

✓ 5 : Mise à jour de la note de contexte territorial

Pendant l'élaboration de votre dossier, votre correspondant Ville Durable met à jour la note de contexte territorial. Cette note propose une synthèse des enjeux du territoire dans lequel s'inscrit le projet. Etablie à partir des connaissances des services déconcentrés de l'Etat, elle permet aux experts et à la commission régionale de contextualiser leurs avis et leurs recommandations.

✓ 6 : Validation de votre candidature

Une fois votre dossier complété, vous **validez votre candidature (**clic sur Candidature**)**. Votre dossier n'est alors plus modifiable. Votre correspondant ville durable reprend contact avec vous pour une visite du site avec deux experts désignés par la DGALN.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Mémo :
Candidater en ligne à **l'étape 4** du label ÉcoQuartier

✓ 7 : Expertise

Les deux experts étudient le dossier et viennent à votre rencontre sur le site du projet. A l'issue de la visite vous avez la possibilité d'apporter des réponses et documents complémentaires aux experts qu'ils déposeront sur la plateforme.

✓ 8 :Commission régionale

Vous êtes invité à participer à la commission régionale ÉcoQuartier pendant laquelle les experts présentent les points forts et les points de vigilance. du projet. Vous échangez ensuite avec les membres de la commission régionale.

✓ 9 : Commission nationale

Les membres de la commission nationale porte un avis complémentaire pour les projets qui sont candidats à l'étape 3 ou 4. Elle peut aussi se saisir de projets candidats à l'étape 2. Une fois que la commission nationale s'est tenue, vous êtes informé de la décision. Les résultats seront ensuite officiellement annoncés le jour de la remise des labels.

✓ 10 : Remise des labels

Les lauréats du label se voient remettre par les ministres ou leurs représentants un diplôme à l'étape 2 ou un trophée à l'étape 3 et 4. La remise des labels est aussi une journée du club national ÉcoQuartier, où collectivités et professionnels de l'aménagement partagent leurs retours d'expérience.

✓ 11 : Retour sur les recommandations par votre CVD

A l'issue de la commission nationale ou de la remise des labels, **votre correspondant ville durable vous fait un retour sur l'avis des commissions régionale et nationale**.
Les recommandations formulées par les experts et les membres des commissions vous donnent des pistes d'amélioration pour la suite du projet et les étapes suivantes de labellisation.